

JE RESTITUE AU MUSÉE – mode d'emploi

Le projet des Enfants Ambassadeurs permet à chaque enfant montpelliérain et de la métropole de s'approprier une œuvre du musée Fabre et d'y valoriser sa participation. Pour cela, le musée Fabre organise une journée festive le dimanche 6 juin 2027 qui sera l'occasion de restituer certains travaux des enfants. Pour rappel les Maisons pour Tous sont des relais importants sur lesquels les projets peuvent d'appuyer : pour bénéficier d'un accompagnement et d'une aide de la part de votre Maison pour Tous de secteur, vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet des Enfants Ambassadeurs, onglet Construire son projet puis « On crée ? Production autour de l'œuvre ».

Le présent document vise à fournir le cadre d'organisation de la restitution du musée Fabre. La présentation des productions d'élèves ne pourra être exhaustive : la restitution a pour objectif d'évoquer les projets menés durant toute l'année. Nous invitons les enseignants souhaitant y participer de, soit :

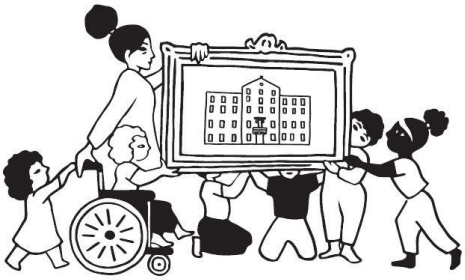
- **Faire produire aux élèves une œuvre collective**
- **Réaliser une sélection significative de 1 à 3 productions maximum par classe, qui sera soumise au musée.**

1. LE CARTEL

A envoyer avant le 31 mars :
Pourquoi un cartel ?
Le cartel est une plaque située à côté des œuvres qui donne des informations sur celle-ci. Afin de faire partager à tous les visiteurs l'aventure des Enfants Ambassadeurs, le musée Fabre propose aux enfants de créer un cartel personnalisé qui sera présenté durant tout l'été.

1- Télécharger dès à présent le modèle sur le site internet « Je construis mon projet », rubrique « On partage ? » ici https://www.enfantsambassadeurs.museefabre.fr/participer/je-construis-mon-projet
2- Complétez le cartel : il témoigne de l'expérience menée avec les enfants autour de cette œuvre. Il peut comporter au choix : un texte (à renseigner directement dans le document PDF – nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Firefox) ou une image (image à insérer directement dans le document ou à fournir à part dans l'envoi par mail).
Chaque enfant peut réaliser son propre cartel, mais c'est celui du groupe qui sera imprimé par le musée et présenté à côté de l'œuvre parrainée durant le temps festif prévu en fin d'année.
3- Renvoyer le cartel complété à l'adresse : enfantsambassadeurs@montpellier.fr avant le 31 mars.

Montpellier méditerranée métropole — Montpellier — musée fabre Montpellier3M



2. LES RESTITUTIONS SE TENANT AU MUSEE LE 6 JUIN 2027

Vous souhaitez restituer votre projet au musée Fabre le dimanche 6 juin ?

A envoyer au plus tard le mercredi 31 mars :
Le **formulaire projet renseigné** à faire parvenir à : enfantsambassadeurs@montpellier.fr
Vous le trouverez à l'étape 5 : « **Je construis mon projet** » ! Rendez-vous à *On crée ?*
https://www.enfantsambassadeurs.museefabre.fr/participer/je-construis-mon-projet

3. VALORISATION DES PROJETS APRÈS LA JOURNEE FESTIVE DU 6 JUIN

A déposer après le 6 juin sur le site internet des Enfants Ambassadeurs :
Valoriser votre projet en déposant les fichiers numériques des productions d'élèves :
Afin de donner une belle visibilité à votre projet, le site des Enfants ambassadeurs est pourvu d'une vitrine depuis laquelle il est possible de publier vos créations.
C'est l'étape 6 : « **Je publie ma création** » !
https://www.enfantsambassadeurs.museefabre.fr/participer/je-publie-ma-creation

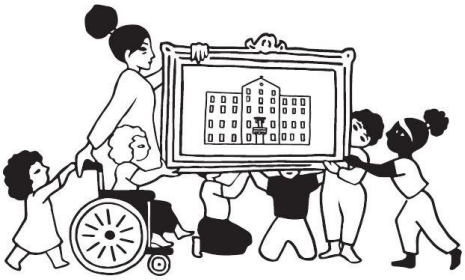
En y déposant vos fichiers numériques (concerne les productions non numériques qui n'ont pas été déposées précédemment, et concerne aussi les productions numériques qui ont été valorisées au musée le 6 juin), dans la limite de :
-1 photo
-2 œuvres multimédias

- Types de fichiers acceptés : PDF, XLSX, JPEG, PNG, GIF, MP4, WAV. Taille maximale 70 MB

4. À SAVOIR pour réussir votre restitution au musée

- Le musée ne fournit aucun matériel (à l'exception de tables et chaises) ni ne peut allouer de budget supplémentaire
- La liste des objets interdits d'entrée au musée est consultable ici : https://www.museefabre.fr/sites/default/files/2023-12/Reglement_interieur_musee_fabre_12_2023.pdf
 Tout matériel spécifique (instruments de musique, costumes, …) utilisé pour la restitution dans les salles du musée doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.
- La sécurité des œuvres doit être respectée en tenant compte des jauges maximales pour chacune des salles du musée (1 personne pour 5 m^2) et d'un espace suffisant (min. 1 mètre) face aux œuvres

Montpellier méditerranée métropole — Montpellier — musée fabre Montpellier3M



- Pour l'usage de matériel informatique ou d'enceinte électronique : en l'absence d'accès à l'alimentation électrique dans les salles, le matériel doit être autonome durant toute la durée de la restitution. Le volume sonore sera fixé en concertation avec les équipes du musée.
 Seuls les espaces suivants du musée : l'auditorium, le salon Valedau (espace jouxtant l'atrium Richier à l'entrée du musée) et le petit salon Fabre (espace mezzanine du 1er étage) permettent de projeter des productions numériques.